



## En général

- Un préenregistrement 24 heures à l'avance est obligatoire sous le numéro 621 142 215 (heures de bureau Stasce).
- La carte de membre ainsi que la carte visiteur doit être portée bien visiblement au corps.
- Le port du masque est obligatoire sur tout le champ de tir, le tireur peut enlever son masque sur le pas de tir.
- Les spectateurs et les visiteurs-tireurs sont soumis aux mêmes conditions que les membres.
- Des distributeurs de désinfectant sont situés à l'entrée, aux champs de tir et aux toilettes.
- Veuillez-vous désinfecter les mains lorsque vous entrez et sortez du champ de tir et après avoir utilisé les toilettes.
- Un désinfectant de surface est disponible au stand de tir, le tireur est invité à désinfecter sa place et tous les objets avec lesquels il était en contact.
- Les instructions des commissaires doivent être suivies immédiatement.
- Suite aux réglementations gouvernementales en matière d'hygiène, il est interdit d'échanger les armes entre les tireurs.

## TRAP et SKEET

- Seuls 6 tireurs sont admis pour un tour de tir.
- Le tireur peut enlever son masque sur le pas de tir.
- Il y a quatre équipes par demi-journée, donc deux planches sont possibles pour chaque tireur.
- Pour le chargement de la carte Multipull, une personne à la fois peut rentrer avec le commissaire pour faire le chargement de celle-ci.

## 25m/ 50m /100m / Stand à air comprimé

- Le tireur peut enlever son masque sur le pas de tir.
- 25 m : l'accès au stand 25 m est limité à 10 personnes, il y a 2 séances de tir le dimanche matin et 3 séances de tir le mercredi et le samedi après-midi.
- 50 m : L'accès au stand de 50 m est limité à 10 personnes, il y a 2 séances de tir le dimanche matin, le mercredi et samedi après-midi.
- 100 m : L'accès au stand de 100 m est limité à 8 personnes, il y a 2 séances de tir le dimanche matin, le mercredi et samedi après-midi.
- Stand à air comprimé : L'accès au stand est limité à 10 personnes, il y a 2 séances de tir le dimanche matin, le mercredi et samedi après-midi.

## CANTINE et bar au stand TRAP

- **OUVERT SOUS REGIME COVIC-CHECK 2G**

### Important :

Nous demandons à nos membres d'être à l'heure au rendez-vous et de quitter le stand de tir après la séance. Vous recevrez votre ticket à la cantine. Le regroupement de personnes avant et après la séance est strictement interdit. La distanciation de 2m et le port du masque est obligatoire. Nous vous demandons de respecter les consignes à la lettre pour le bon déroulement des séances et la sécurité de nos membres. Les commissaires, le personnel de l'association ainsi que les membres du comité éventuellement sur place ont tout pouvoir pour prendre les mesures qui s'imposent en cas de non-respect des consignes.